



Certificat de non divorce

Par **patricedenice**, le **09/10/2014** à **15:36**

Bonjourrrnje me permet de vous adresser une requete,pour ma maman,mon pere est decede en avril 2013, mes parents etaient toujours marié , pas divorcés , mais chacun chez eux . une séparation amiable sans papier ni declaration.rnd ailleurs ils se voyaient souvent et ne pouvaient pas rester longtemps sans se voir rnrnsuite au décès de mon père , les services fiscaux , considèrent que ma mère était divorcé de mon père , car sur les déclarations ils ont fait la meme erreurs a savoir laisser la case divorce pendant 3 ou 4 ans les dernières , malgré la production du livret de famille , de l acte notariale stipulant madame untel epouse untel non remariéernet malgré la production livret de famille ou le décès de mon père est porté et donc ou, on verrait un divorcernrnalors ma question, peut on obtenir un certificat de non divorce , y a t il un n° de formulaire , a qui le demander , car a la mairie ils ne savent pas !!!rnrnsinon comment prouver que ma mère n était pas divorcée par un document qui fasse force de loisrrnmerci encore pour votre travail et votre aide